

LE BOYCOTT D'UN SPECTACLE DOIT RESTER PACIFIQUE

COMMUNIQUÉ
PARIS, LE 21 JUILLET 2026

Des élues et élus du conseil municipal de Grenoble ont exprimé leur opposition à la prestation de la DJ Barbara Butch à qui ils reprochaient ses prises de position en faveur de la proposition de loi Yadan. Elles et ils ont alors lancé un appel à ne pas assister au spectacle. Des militantes et militants pro-palestiniens antisionistes y ont répondu.

Un appel public à boycotter un spectacle relève de la liberté d'expression. Mais lorsque des spectatrices et spectateurs sont empêchés d'entrer dans la salle ou de voir le spectacle, il entre en conflit avec la liberté de création et le législateur a prévu un délit d'entrave lorsque l'empêchement est effectué de manière concertée.

Il semblerait que des violences aient été commises en direction de l'artiste amenant à interrompre le spectacle, ce qui n'est pas acceptable. Il reviendra à la justice de faire toute la lumière sur les personnes autrices de ces violences. Il en est de même si des injures ont été proférées. Elles peuvent avoir un impact d'autant plus grave que Barbara Butch a déjà fait l'objet de multiples discriminations, grossophobie, homophobie et antisémitisme.

Le climat de tension actuel exige la plus grande attention ; certains mots d'ordre peuvent être repris, dans ce qui touche à la dénonciation du génocide à Gaza, par des groupes opérant une confusion entre l'antisionisme (pouvant relever de la liberté d'expression) et l'antisémitisme (qui est un délit).

La LDH (Ligue des droits de l'Homme/droits humains) dénonce une telle confusion délétère, qui était précisément à l'œuvre dans la proposition de loi Yadan, finalement retirée, celle-ci assignant les Juifs à Israël.

LDH
Fondée en 1898

